AVIS PUBLIC



RÈGLEMENT MUNICIPAL

Avis public est par la présente donné aux citoyens de la municipalité de Saint-Ferréol-les-Neiges :

- Que le conseil municipal, à une séance tenue le 9 septembre 2024, a adopté le règlement numéro 24-857 intitulé « Règlement modifiant le règlement 15-673 sur les permis et certificats et sur l'administration des règlements d'urbanisme afin de modifier les conditions particulières pour une résidence en zone agricole provinciale »;
- Que ce règlement a reçu une attestation de conformité de la MRC de La Côte-de-Beaupré en date du 8 octobre 2024;
- Que le règlement peut être consulté à l'hôtel de ville, au 150, rue du Moulin, à Saint-Ferréol-les-Neiges, aux heures régulières de bureau et sur le site web de la Municipalité;
- Que ledit règlement entrera en vigueur à compter de ce jour.

Donné à Saint-Ferréol-les-Neiges, le 18 octobre 2024

Avis numéro : 2024-46

Marie-Noël Duclos Greffière adjointe

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussignée, Marie-Noël Duclos, greffière adjointe de la Municipalité de Saint-Ferréol-les-Neiges, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public cihaut, en en affichant une copie à chacun des endroits désignés par le conseil :

- 1. Hôtel de ville (150, rue du Moulin)
- 2. Bibliothèque (33, rue de l'Église)
- 3. Église (3242, avenue Royale)
- 4. Marché Bonichoix (3175, avenue Royale)
- 5. Marché du Faubourg (1899, boul. les Neiges)
- 6. Garage Daniel Morency (4571, avenue Royale)
- 7. Chapelle (45, rue de la Martre)
- 8. Site web de la Municipalité

le 18 octobre 2024, entre 8 heures et 16 heures 30.

En foi de quoi, je donne ce certificat, le 18 octobre 2024.

Marie-Noël Duclos Greffière adjointe